

2C PEINTURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue Amaury Duval
85250 ST ANDRE GOULE D OIE
921 111 134 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le 28 janvier

Au siège social,

Le soussigné :

- Monsieur Jordan CHEVALIER,
demeurant 14 lotissement des Coccinelles 85250 ST ANDRE GOULE D OIE,

Gérant de la société 2C PEINTURE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales, rappellent que :

- aux termes du procès-verbal de décisions en date du 17 décembre 2024 les associés ont décidé à l'unanimité de réduire le capital social à concurrence de 2 500 euros pour le ramener de 5 000 euros à 2 500 euros, par voie de rachat de 250 parts sociales détenues par Monsieur Basile CHEVALIER, moyennant un prix unitaire de 56,00 euros, et ce, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 2 500 euros ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON le 20 décembre 2024 ;

- à la date du 20 janvier 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

Et constatent en conséquence que la réduction du capital est définitivement réalisée à cette même date du 20 janvier 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts et leur refonte afin de les conformer à la forme unipersonnelle de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Jordan CHEVALIER